

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION N°6

CFVU
Du 11 JUIN 2026

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 5 mars 2026

Les membres de la CFVU approuvent le relevé des délibérations de la CFVU du 5 mars 2026 (Cf. annexe n°1).

↳ **VOTE** :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 12
 - **Pour** : 12
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 11 juin 2026

Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE
SUPMICROTECH

Séance du jeudi 5 mars 2026 – 14 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante qui énonce l'ordre du jour.

Le quorum est atteint (14).

**1. APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU
2 OCTOBRE 2025**

Il est demandé si les dates de séance peuvent être adaptées au calendrier des étudiants en apprentissage. Le Directeur adjoint répond que non étant donné les contraintes liées au planning des différents membres. En revanche, il propose de trouver une solution afin que les étudiants puissent prendre part à la séance même pendant leurs périodes en entreprise.

Le Directeur adjoint soumet au vote le relevé de délibération de la CFVU du 2 octobre 2025.

Les membres de la CFVU approuvent le relevé de délibérations de la CFVU du 2 octobre 2025 (0 vote contre, 1 abstention).

(Votants : 14 ; suffrages exprimés : 13)

**2. APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU
6 NOVEMBRE 2025**

Une remarque a été faite en amont de la séance concernant certains montants (investissements PPI) exprimés en euros au lieu du kilo-euro. Les corrections seront apportées.

Le Directeur adjoint soumet le relevé de délibération de la CFVU du 6 novembre 2025 au vote.

Les membres de la CFVU émettent un avis favorable à l'attribution des crédits CVEC proposée à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 14 ; suffrages exprimés : 14)

Une question est posée relativement au dialogue de gestion faisant suite à la CFVU du 6 novembre sur la constitution des budgets. Le Directeur adjoint indique que l'avis de la CFVU sur les investissements 2026 a été approuvé. Le CA a également validé ces budgets.

3. APPROBATION DES BUDGETS PÉDAGOGIQUES

Le Directeur adjoint indique que l'enveloppe disponible en 2026 est de 100 k€ en fonctionnement et de 100 k€ en investissement.

Une demande a été faite en début d'année auprès des services d'enseignement pour faire remonter leurs besoins. Les demandes s'élèvent à 110,6 k€ en fonctionnement et à 97,8 k€ en investissement.

Le Directeur adjoint présente une proposition de budget en fonctionnement. Il précise que sur l'année 2025, certains services ont un taux d'exécution très faible (voire 0 %) et d'autres sont à 100 %. La proposition de budget faite tient compte du taux d'exécution 2025, sauf pour la conception mécanique en raison de 3 500 € qui passent de l'investissement au fonctionnement pour la mise en place d'un nouveau TP. La demande de l'option MAS prend en compte une demande faite en 2025 sur une formation qui n'a pas eu lieu.

500 € sont ajoutés en matériaux en fonctionnement.

Le Directeur adjoint présente une proposition de budget en investissement. Les taux d'exécution sont quasiment tous à 100 %.

La demande faite par le service automatique n'a pas été prise en compte. Il s'avère qu'elle doit être portée en fonctionnement et non en investissement.

Le montant total de la proposition est de 84 572,99 €.

Une remarque est faite sur les demandes d'ordinateurs qui doivent être orientées vers le service de la DSI.

Le Directeur adjoint soumet les propositions des budgets pédagogiques au vote.

Les membres de la CFVU approuvent les budgets pédagogiques présentés à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 14 ; suffrages exprimés : 14)

4. APPROBATION DE LA PROCÉDURE "FRAUDE AUX EXAMENS"

Le Directeur adjoint souhaite présenter la procédure qui a été jointe aux documents préparatoires. L'objectif est que les enseignants et les élèves soient informés de cette procédure en début d'année. La procédure sera disponible sur l'ENT.

Avant l'examen, il est demandé aux enseignants de rappeler les consignes par écrit, de même pour un document d'examen sans surveillance. Une liste d'émargement doit être signée.

Pendant l'examen, les consignes doivent également être rappelées. Seules les fournitures distribuées sont autorisées. Le prêt de matériel entre candidats est interdit. Tout appareil électronique et/ou de communication à distance doit être éteint. Toute possession est susceptible d'être assimilée à une fraude ou tentative de fraude. Il est demandé aux enseignants de bien rappeler ces consignes lors de l'examen.

Le non-respect des consignes est considéré comme fraude.

Si un surveillant ou responsable d'épreuve constate un fait de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant doit faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, confisquer le matériel le cas échéant, reporter l'incident dans un procès-verbal (modèle joint aux documents préparatoires).

Un étudiant pris en fraude ou en tentative de fraude est considéré comme "suspect" (présomption d'innocence), donc présumé non coupable tant que la commission disciplinaire n'aura pas statué sur son cas. Il est donc impératif que l'étudiant poursuive normalement l'épreuve et sa copie doit être corrigée de manière impartiale. L'enseignant ne peut se substituer à la section disciplinaire ni le jury. Il ne peut mettre une sanction par lui-même. Si après étude de la section disciplinaire, la

fraude est validée, la note de l'examen sera nulle, annulant l'ensemble du semestre. Un enseignant ne peut pas prendre la décision d'expulser un étudiant suspecté de fraude (la seule personne compétente est le Directeur de l'École).

La procédure à appliquer est la suivante :

- Le surveillant dresse un PV le plus complet possible
- Le PV doit être signé par le surveillant et l'étudiant (si l'étudiant refuse de signer, une case sera à cocher)
- Seul le modèle transmis par la CFVU devra être utilisé
- Le surveillant transmet le PV à la direction des études avec toutes les pièces utiles
- Le Directeur prend connaissance du dossier et décide de la saisie de la section disciplinaire ou non. Si la section disciplinaire est saisie, la reconnaissance des faits (procédure disciplinaire simplifiée "procédure de plaider coupable") est engendrée et la commission se prononce sur la sanction.

Il est recommandé que les enseignants surveillant un examen aient des procédures avec eux.

Le Directeur adjoint soumet la procédure de fraude aux examens au vote.

Les membres de la CFVU approuvent la procédure de fraude aux examens à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 14 ; suffrages exprimés : 14)

Le Directeur adjoint mentionne que la procédure sera officiellement présentée aux enseignants et les étudiants seront informés en début de chaque année de manière formelle.

5. APPROBATION DES NOUVELLES GRILLES DE COMPÉTENCES FISA

Les anciennes grilles d'évaluation entreprise à destination des tuteurs s'avérant trop lourdes, et présentant certaines incohérences (notamment au niveau des compétences), il a été décidé de les modifier. Un groupe de travail a été constitué dans le but de mettre à jour ces grilles. Les nouvelles grilles proposées sont davantage en cohérence avec la formation (tableau croisé avec la fiche RNCP).

Les nouvelles grilles seront mises en application pour les étudiants en apprentissage entrants. Les anciennes grilles resteront d'usage pour les étudiants étant en cours de formation (suivi sur trois ans).

Les grilles ont été jointes aux documents préparatoires.

Le Directeur adjoint soumet les nouvelles grilles de compétences FISA au vote.

Les membres de la CFVU approuvent les nouvelles grilles de compétences FISA à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 14 ; suffrages exprimés : 14)

6. RÈGLEMENTS DE SCOLARITÉ : TRAVAIL PRÉPARATOIRE POUR LA CFVU DE JUIN

Comme chaque année, la révision des règlements de scolarité FISE et FISA est prévue en juin. Le Directeur adjoint propose de débattre sur certains éléments en vue de la préparation de cette révision, notamment sur la validation des UE.

Il est rappelé qu'une UE contient plusieurs modules. La moyenne de l'UE se calcule sur les moyennes pondérées des modules constituant l'UE. De manière récurrente, certains cas (différences marquantes entre 2 moyennes) sont discutés en jury. Il est question de définir une note éliminatoire en dessous de laquelle l'UE n'est pas validée afin que l'ensemble des compétences soient validées. Le Directeur adjoint indique qu'une majorité des écoles du réseau Polyméca mette une note éliminatoire dans leur règlement de scolarité.

Le débat est ouvert.

Une discussion s'ouvre sur la validation des compétences nécessaire pour suivre la formation dans les meilleures conditions, évitant ainsi les difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants en troisième année.

Si le concept d'une note éliminatoire bloque, le Directeur adjoint avance la possibilité de réfléchir sur une autre manière d'affecter les options aux étudiants.

La question de l'intérêt de toutes les matières pour l'obtention du diplôme (et l'employabilité future) est mise en avant.

Le débat se poursuit sur la valeur de la note éliminatoire. Le Directeur adjoint présente une simulation faite sur les deux derniers jurys (février et juillet, semestre bleu). Si la barre est à 6 sur 20, aucun étudiant n'est concerné par ce seuil, si la barre est à 7, un seul étudiant est concerné, si la note est à 8 sur 20, 6 étudiants sont sous la barre.

Le Directeur adjoint conclut du débat qu'il serait judicieux de trouver un moyen de faire travailler les étudiants sans avoir le côté "sanction". La note éliminatoire ne fait pas consensus. Le Directeur adjoint propose de remettre le débat à plus tard.

7. ORGANISATION DE LA FORMATION FISE

Le Directeur adjoint indique qu'il n'y a pas de décision à prendre sur ce point, mais qu'il s'agit d'un débat pour ouvrir les perspectives d'évolution.

Les difficultés rencontrées dans la formation FISE sont d'une part la planification du semestre vert qui s'avère très contraint, et d'autre part la recherche de stage en entreprise, notamment en raison d'un conflit entre stage d'immersion et stage de fin d'études. La proposition faite, ouverte au débat, est de proposer le stage d'immersion uniquement au semestre d'automne de la deuxième année. Ce qui implique des adaptations.

La proposition sera discutée dans les services d'enseignement afin de sonder l'avis général.

Les étudiants font remarquer que si tous les étudiants de deuxième année sont réunis sur un même semestre, cela peut générer une fragilité dans les relations entre les étudiants des différentes années qui ne se rencontreront pas. Il n'y aurait plus d'effet de promotion.

Le Directeur adjoint poursuit avec la maquette de formation et l'approche par compétences. Il rappelle que l'École est accompagnée par le cabinet Adoc Talent Management pour la mise en place de cette approche (des ateliers et des formations sont en cours). Les prochaines étapes sont la définition d'un référentiel de compétences des diplômes et la proposition d'une nouvelle maquette pour la FISE. Le Directeur adjoint précise l'importance d'introduire de modules "exposition à la recherche", "transition écologique et développement durable" et "intelligence artificielle", pour faire suite aux recommandations de la CTI. De plus, à l'occasion d'un sondage sur la vie étudiante, les étudiants ont fait remonter une demande d'un module "humanités".

Le Directeur adjoint invite les membres de la CFVU à ouvrir la discussion au niveau des services et à réfléchir à une modulation des heures.

Un groupe de travail sera mis en place pour traiter ce sujet.

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée en amont de la séance.

Suite à une remarque des étudiants, la question des arrêts pour menstruations douloureuses est en cours de finalisation. Au niveau de la FISE, ce point sera formalisé sous la forme "d'absences autorisées". En revanche, concernant la FISA, il s'avère difficile de l'inscrire dans le règlement pour les périodes en entreprise.

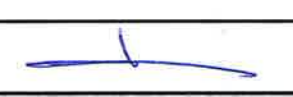
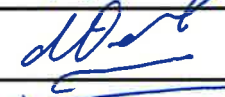
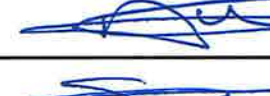
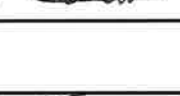
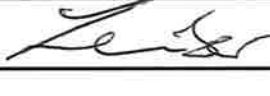
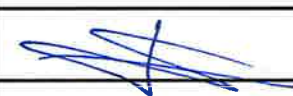
Ce sujet fait partie des points étudiés par le groupe de travail dédié et sera intégré aux règlements de scolarité pour la rentrée prochaine.

Le Directeur adjoint remercie les participants et clôt la séance.

La séance est levée à 17 h 00.

**LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE
SUPMICROTECH**

🕒 **le Jeudi 5 mars 2026 - 14h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe	Excusé Procurator à A. GILBIN	
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum	Excusé Procurator à P.H. Kien	
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
SKEET-BURE Sarah		
BERNARD Daï		
CABAT Cloé		
CAILLOUX Mathieu		
LEIBER Charlene		
MARQUANT Eléonore		
OLIVIERO Victor		
ROY Paul		
TEBIB Shani		
ASSIER Luc		
CAPDET Sarah		
RICOCHON Solenne		
VERNIER David		
CAGNE Laurent		
MANGENOT Laurence		
BATAILLE Emmanuel		
JOUBERT Pierre		
MOUTURIER-GRILLOT Delphine		
VARESCON Firmin	Excusé	
MAUPIN David		
ROBERT Eric		

HOSPITAL France

